AR Prefecture
043-200073401-20221020-2022106-DE
Reçu le 04/11/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.106**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 13/10/2022

Membres en exercice : 43 présents :27 Votants : 35 Abstentions : 0 contre :0 Pour : 35

SEANCE du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 20 octobre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune du Monastier Sur Gazeille.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Delabre Philippe, Delmas Francis, Dessalces-Bonnet Laurence, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Ferret André, Jourdan Laure, Maute Annie, Mourlevat Marie-Agnès, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Roudil Aymeric ,Ribes Xavier, Sabatier Jean-Pierre, Sivet Martine, Villard Serge.

Procuration de : Didier Bourdelin à Francis Delmas, de Eliane Monteil à Pierre Bresselle, de Stéphane Sagueton à Laurence Bonnet-Dessalces, de Raphaël Bonnet à Annie Mauté, de Michel Ribes à Philippe Brun, de François Cabanes à André Ferret, de Marie-Christine Veysset à Marie Agnès Mourlevat, de Christine Miramand à Raymond Abrial.

Secrétaire de séance : Michel Arcis

OBJET : ETUDE PREALABLE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU,ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES : DEMANDE DE DETR

Vu la loi Notre du 7 août 2015 portant transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2020,

Vu la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre de ce transfert relative au mécanisme de minorité de blocage permettant le report du transfert obligatoire au 1er janvier 2026,

Vu la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 ouvrant la possibilité aux EPCI de déléguer tout ou partie des compétences eau potable et assainissement aux communes membres ou syndicats existants par le biais de convention ,

Vu la loi 3DS du 21 février 2022 permettant le maintien des syndicats infra-communautaires existants après le 1er janvier 2026 sauf vote contraire de l'assemblée communautaire ,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de

- Lancer une consultation pour la mission suivante : étude préalable au transfert de la compétence eau, assainissement et eaux pluviales : Cette mission a pour but :
-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20221020-2022106-DE
Reçu le 04/11/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Tranche ferme :

- Faire un état des lieux et diagnostic des services existants
- Définir des objectifs et la remise à niveau des services AEP, assainissement
- Étude des scenarios de transfert de compétence

Tranche optionnelle :

- Définition précise du scénario retenu

Le plan de financement de l'étude serait le suivant :

Dépenses	40 000 €
Recettes	
DETR (30%)	12 000 €
Agence de l'eau (50%)	20 000 €

Après discussion, le conseil communautaire :

- Valide le principe du lancement de l'étude
- Acte le plan de financement proposé
- Autorise le président à faire toute les démarches nécessaires liées aux dossiers de demande de subventions

Le Président, Jean-Marc Fargier,

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme